

Multilinguisme et traduction



Commission européenne

Mission

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde

LA PRÉSENTE BROCHURE A POUR OBJET de décrire succinctement l'un des plus grands services de traduction au monde: la direction générale de la traduction de la Commission européenne. La DGT, comme on l'appelle en abrégé, est chargée de répondre aux besoins de la Commission en matière de traduction et de conseils linguistiques pour tous les types de communication écrite, de soutenir et de consolider le multilinguisme dans l'Union européenne et de contribuer à rapprocher des citoyens les politiques de l'Union, renforçant ainsi la légitimité, la transparence et l'efficacité de celle-ci.

La DGT travaille dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, dont le nombre augmente à mesure que l'Union s'élargit. Pourquoi utiliser un système aussi complexe au lieu de recourir à quelques langues seulement, comme le font d'autres organisations internationales?

La réponse à cette interrogation se trouve dans la nature même de l'Union européenne et dans le rôle de la Commission en tant que «gardienne des traités» qui servent de base juridique à l'Union.

La Commission est au service de l'Union européenne et de ses citoyens, qui forment une communauté bien différente de celles que servent les organisations intergouvernementales habituelles. Le droit communautaire doit être publié dans les langues officielles de tous les États membres parce qu'il se transforme pour ces derniers en législation nationale et devient ainsi directement applicable à tous leurs citoyens. Il faut donc que ceux-ci et les juridictions nationales puissent le lire et le comprendre dans leur propre langue. Mais, bien avant de parvenir à ce stade, les propositions d'actes législatifs doivent être débattues à tous les niveaux — européen, national et local — sous une forme accessible à tous, et non réservée aux linguistes ou aux diplomates. Chacun dans l'Union a le droit de contribuer au débat dans la langue officielle de son choix. C'est une question de transparence et de démocratie.



Pourquoi travailler dans TOUTES les langues officielles au lieu de recourir à quelques langues seulement, comme le font d'autres organisations internationales?

C'est pourquoi, dès la mise en chantier du projet européen, qui s'est transformé en Communauté européenne puis en Union européenne, il a été décidé que les langues officielles (alors au nombre de quatre) seraient celles des États membres. Ce principe est inscrit dans le règlement n° 1 de 1958, qui est modifié à chaque adhésion dans le but d'inclure la ou les langues du pays adhérent.

Mais la législation n'est pas tout. Il importe que les institutions de l'Union européenne soient, d'une manière générale, ouvertes et accessibles au public, ainsi qu'aux administrations et à toutes sortes de groupes d'intérêt officiels ou officieux. La Commission considère qu'il est de son devoir de promouvoir une culture démocratique qui respecte et protège les spécificités individuelles, locales, régionales et nationales.

Cet aspect se reflète également dans l'article 21 du traité instituant la Communauté européenne qui prévoit que les ressortissants des États membres ont le droit de communiquer avec les institutions de l'Union dans leur propre langue.

L'égalité de statut entre toutes les langues officielles ne signifie pas que tous les textes sont toujours traduits dans toutes les langues officielles. À titre d'exemple, une lettre adressée à une personne ou une note interne seront envoyées dans une seule langue et ne nécessiteront peut-être pas de traduction. Un comité peut décider de travailler dans un nombre limité de langues jusqu'au moment où il élabore une proposition destinée à être plus largement débattue qui devra alors être disponible dans toutes les langues officielles. Par souci d'efficacité et d'économie, la Commission mène ses activités internes en allemand, en anglais et en français et ne pratique le multilinguisme intégral que lorsqu'elle communique avec les autres institutions communautaires, les États membres et le public.

À mesure que l'Union européenne s'élargit, les difficultés pratiques liées à l'égalité de statut des langues des États membres vont croissant. Néanmoins, toute conception qui ne respecterait pas les langues des peuples de l'Union trahirait les fondements mêmes de la philosophie qui sous-tend cette dernière.



Il importe que les institutions de l'Union européenne soient, d'une manière générale, ouvertes et accessibles au public, ainsi qu'aux administrations et à tous types de groupe d'intérêt officiel ou officieux. La Commission considère qu'il est de son devoir de promouvoir une culture démocratique qui respecte et protège les spécificités individuelles, locales, régionales et nationales.

Organisation

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde



L'organigramme de la DGT peut être consulté sur son site internet à l'adresse: http://ec.europa.eu/dgs/translation/about_us/organigram/organigram_fr.htm

SUR LE PLAN GÉOGRAPHIQUE, LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA TRADUCTION se situe pour partie à Bruxelles et pour partie à Luxembourg, et ses effectifs sont répartis de manière plus ou moins égale entre les deux villes.

L'organisation de la DGT se fonde sur une division linguistique, avec un département linguistique distinct (une unité dans le cas de l'irlandais) pour chacune des 23 langues officielles de l'Union: allemand, anglais, bulgare, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque. Ces départements forment les trois directions de la traduction. Mais la DGT abrite également trois autres directions: la direction des services linguistiques transversaux (qui traite de domaines spécialisés tels que la traduction de pages publiées sur l'internet, dite «traduction web», l'édition, la documentation et les contacts dans les États membres), la direction des ressources (qui s'occupe des effectifs, de l'informatique, des finances et de l'infrastructure matérielle) et, enfin, la direction de la stratégie de la traduction



et du multilinguisme (responsable du flux de travail et des orientations). Chacune des directions est gérée par un directeur, sous la responsabilité du directeur général.

Au sein des départements linguistiques, les traducteurs se spécialisent dans les domaines d'activité de la Commission européenne. Ces domaines sont les suivants: administration, agriculture et développement rural, concurrence, fiscalité et union douanière, éducation et culture, emploi et affaires sociales, énergie et transports, entreprises et industrie, environnement, relations extérieures, pêche et affaires maritimes, santé et protection des consommateurs, société de l'information et médias, marché intérieur et services, affaires économiques et financières, affaires juridiques, politique régionale, recherche, statistiques, et commerce.

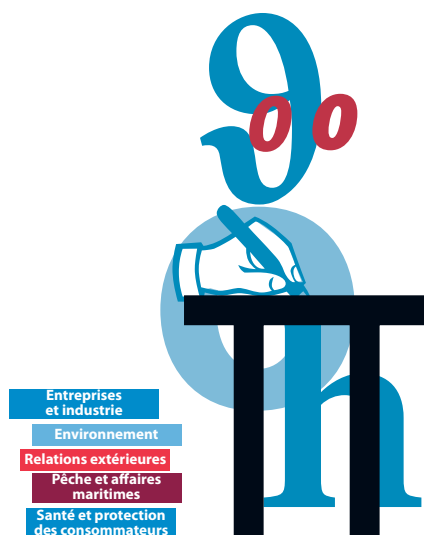
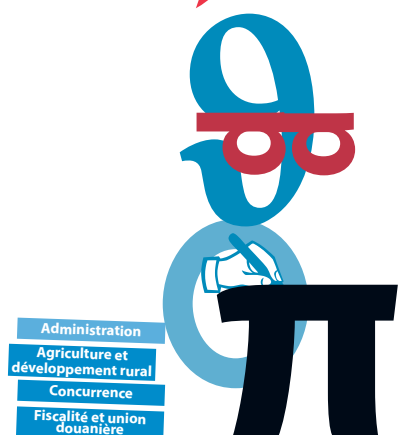
Les départements linguistiques sont divisés en unités spécialisées dans ces sujets. Les effectifs de chaque département reflètent l'ampleur de la demande de traduction vers cette langue. Pour l'allemand, l'anglais et le français, qui sont les langues «procédurales», c'est-à-dire les langues utilisées par la Commission pour mener ses activités internes, les effectifs sont plus importants que pour les langues non procédurales, étant donné qu'ils traduisent un volume de pages plus important et des documents plus variés. Les effectifs des unités de traduction se composent de traducteurs et réviseurs universitaires et professionnellement qualifiés, ainsi que d'assistants. Les départements linguistiques s'occupent de traduction, certes, mais aussi de terminologie et de documentation, et ils doivent veiller à maintenir une qualité linguistique élevée et homogène pour l'ensemble de la production de la DGT et chacune des langues officielles.

Une unité centrale de gestion de la demande assure la liaison avec les clients de la DGT, c'est-à-dire les autres directions générales et services de la Commission, et fixe, en consultation avec eux, les priorités pour les documents envoyés pour traduction.

D'autres membres du personnel, traducteurs ou non, exercent diverses fonctions techniques, d'organisation ou de recherche dans les unités d'appui. Ces fonctions incluent des tâches administratives et de gestion, la création d'outils d'aide à la traduction, la formation, l'informatique, la sous-traitance de travaux de traduction, le secrétariat, etc.

L'unité «Communication et information» coordonne les activités d'information et de communication de la DGT et est chargée de répondre aux messages et aux demandes de renseignements qui parviennent dans la boîte de messagerie électronique de la direction générale (dgt-webmaster@ec.europa.eu).

Au sein des départements linguistiques, les traducteurs se spécialisent dans les domaines d'activité de la Commission européenne.



Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Mission

Organisation

**Méthode de travail de la direction
générale de la traduction**

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction
et instruments de gestion
des flux de travail

Une direction générale ouverte
sur le monde

Types de document

Le travail de traduction n'est pas seulement axé sur la production de textes législatifs. L'éventail est très large: discours et schémas d'intervention, notes d'information et communiqués de presse, accords internationaux, déclarations d'orientation, réponses aux questions écrites et orales des députés européens, études techniques, rapports financiers, comptes rendus, questions administratives intérieures et circulaires au personnel, scripts et légendes pour des films et autres supports publicitaires, correspondance avec des ministères, des entreprises, des groupes d'intérêt ou des particuliers, pages web et publications de toute nature et de toute forme consacrées aux thèmes les plus divers à l'intention des façonneurs d'opinion et du grand public.

Les traducteurs doivent être capables de saisir le registre correspondant à chaque type de traduction. En plus de posséder une maîtrise parfaite de la langue cible, ils doivent conjuguer capacité d'adaptation, esprit critique et faculté de jugement et être capables d'appréhender des questions variées et souvent complexes.

Qualité

La qualité des traductions est garantie par diverses procédures: révision, vérification, supervision et, naturellement, formation et information permanentes des traducteurs. Il convient de signaler aussi que toutes

Un exemple pratique: rédaction, approbation et application d'une nouvelle directive

Résumé des documents traduits par la DGT pendant le processus:

Les documents nécessitant une traduction vers toutes les langues officielles sont indiqués **en noir**. La plupart du temps, la traduction ne se fait que vers deux ou trois langues procédurales, généralement l'anglais, le français et/ou l'allemand, à quoi il faut ajouter, le cas échéant, la langue de l'État membre concerné.

PHASE PRÉPARATOIRE

Études commandées
par la Commission

Documents de réflexion internes

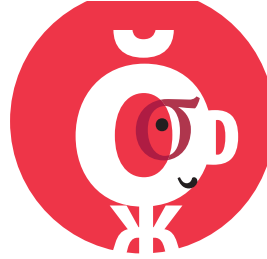
**Livre blanc ou vert destiné à
susciter un débat public**

Interventions en public pour
expliquer les orientations
proposées

Versions successives du projet de
directive soumises à l'approbation
de la Commission

Actes résumant les réunions des
comités consultatifs compétents





les traductions effectuées à l'extérieur font l'objet d'une évaluation systématique dont les résultats sont communiqués à leurs auteurs. La cohérence de la terminologie est assurée par le recours à des mémoires de traduction et à des bases de données renfermant le vocabulaire essentiel lié aux activités communautaires.

Pour être à même de produire une bonne traduction, il faut disposer d'un texte original correctement écrit. Des textes de qualité, rédigés de manière claire et concise, sont essentiels dans toutes les administrations, mais ils le sont encore plus dans une structure multilingue au sein de laquelle la majeure partie des auteurs de documents n'écrivent pas dans leur langue maternelle. Ces dernières années, l'anglais a remplacé le français en tant que principale langue de rédaction à la Commission. Trois quarts environ de tous les documents rédigés par la Commission le sont à présent en anglais. Soucieuse de veiller à ce que ces documents soient de la qualité linguistique requise, la DGT s'est dotée d'une unité qui a pour mission de corriger et de toiletter les textes originaux et de conseiller les rédacteurs et les services d'origine.

La DGT a également mené plusieurs campagnes de sensibilisation en faveur de l'adoption d'un style clair et concis par les rédacteurs de la Commission.

Le profil complet des traducteurs de la Commission est publié sur le site internet de la DGT à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/dgs/translation/workingwithus/recruitment/translator_profile_fr.htm



Chiffres

Les traducteurs

La traduction de documents et les autres activités d'ordre linguistique occupent à plein temps 1 750 traducteurs qui sont aidés dans leur travail par quelque 600 personnes affectées à des tâches de gestion et de secrétariat, à la communication, à l'assistance informatique et à la formation.

PHASE LÉGISLATIVE

Version définitive de la proposition, qui sera présentée au Parlement et au Conseil

Information à la presse annonçant la présentation de la proposition au Conseil

Schémas d'intervention pour le membre de la Commission chargé de défendre la proposition

Intégration des modifications proposées par les autres institutions (Parlement et Conseil)



APPLICATION

Rapport des États membres sur la mise en œuvre de la directive

Réponses aux questions des membres du Parlement européen sur la mise en œuvre de la directive dans l'Union

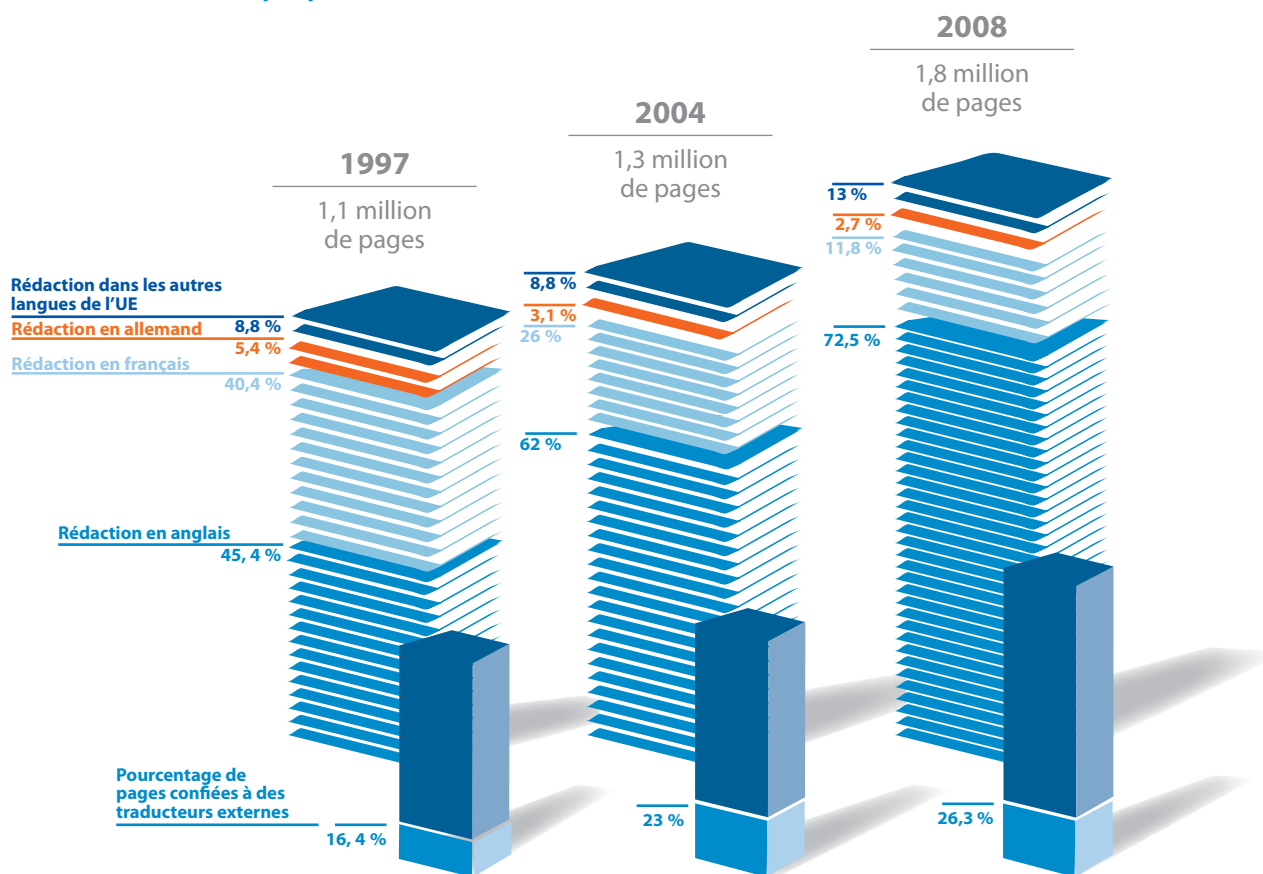
Rapports périodiques de la Commission au Parlement et au Conseil sur l'application de la directive dans les États membres

Pages

En 2008, la DGT a traduit 1 805 689 pages. Comme le montre la ventilation par langue source, 72,5 % des textes originaux (dont ceux qui provenaient de l'extérieur) étaient rédigés en anglais, 11,8 % en français, 2,7 % en allemand et 13 % dans toutes autres langues. C'est désormais l'anglais, et non plus le français, qui est la langue la plus utilisée pour la rédaction de documents.

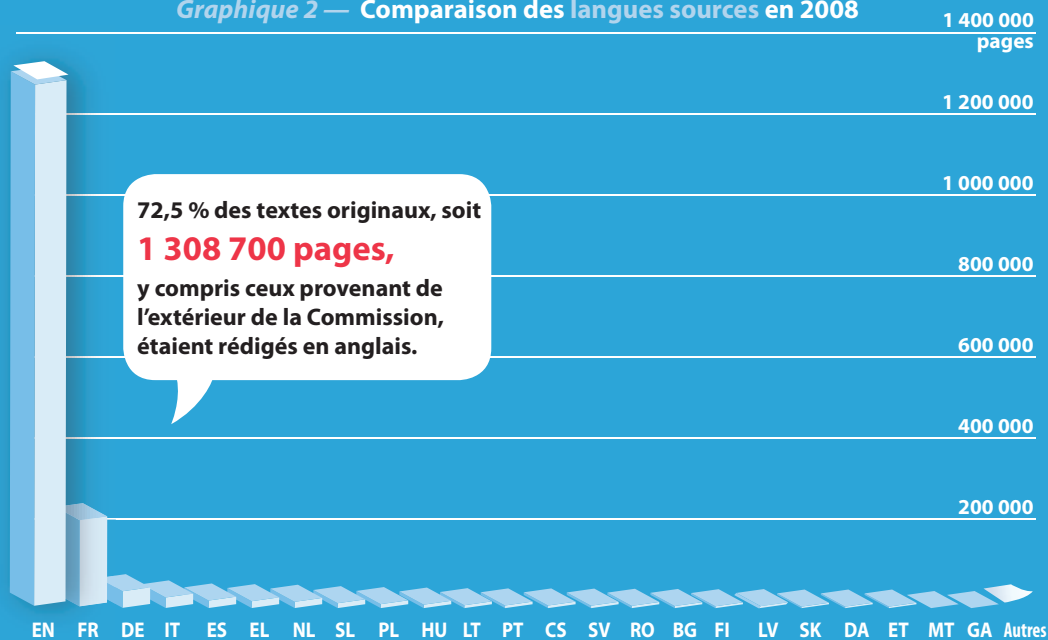
Au chapitre de la production, la ventilation par langue officielle est plus équilibrée, puisqu'un même volume de textes législatifs doit être traduit dans chacune d'elles. La ventilation par langue cible, qui est reproduite sur la page suivante, montre toutefois que les chiffres pour l'anglais, le français et l'allemand restent considérablement plus élevés que la moyenne: en effet, de nombreux documents ne sont traduits que vers une ou plusieurs de ces trois langues procédurales, dès lors qu'ils sont à usage interne.

Graphique 1 — Tendances

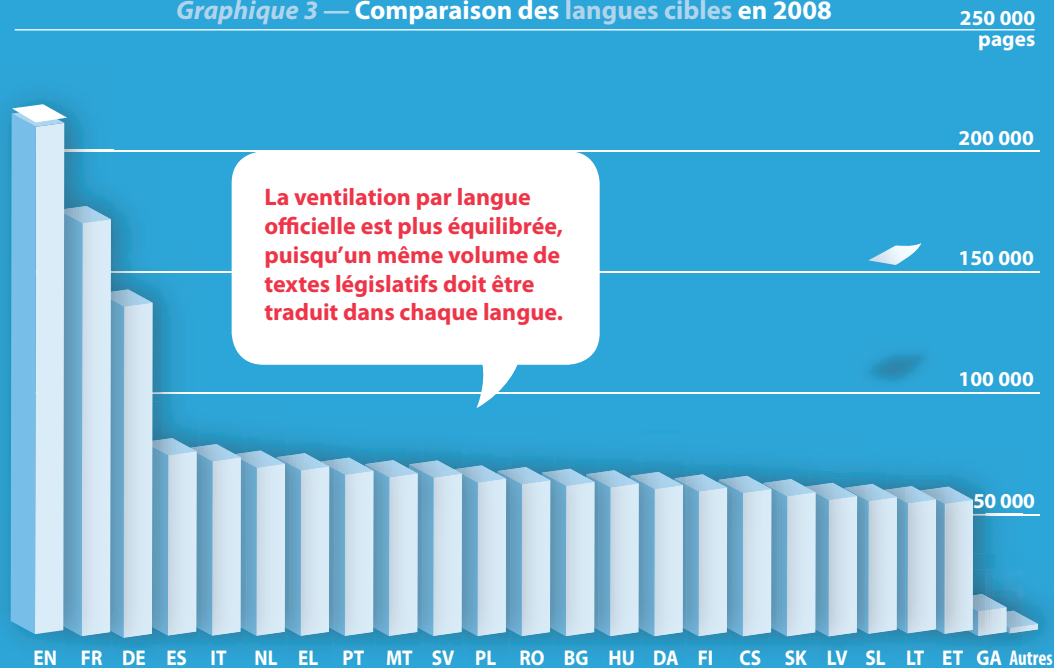




Graphique 2 — Comparaison des langues sources en 2008



Graphique 3 — Comparaison des langues cibles en 2008



Possibilités d'emploi

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde

Sélection

Comme tous les autres fonctionnaires de la Commission, les traducteurs sont recrutés par voie de concours général. Les concours de traducteurs de la Commission sont toujours organisés par langue. Les avis de concours sont publiés simultanément au *Journal officiel de l'Union européenne*, dans la presse des États membres concernés et sur l'internet. Les institutions de l'UE délèguent les procédures de recrutement à une agence de l'UE, l'Office européen de sélection du personnel (EPSO).

La durée moyenne d'une procédure de concours est de huit à dix mois.

Le concours se compose d'épreuves écrites (questions à choix multiples et deux épreuves de traduction vers la langue cible demandée), suivies d'un examen oral. Les noms des lauréats sont inscrits sur une liste de réserve qui reste valable pendant un certain nombre d'années. La durée de validité de la liste peut être prorogée, mais le fait de figurer sur celle-ci n'est pas une garantie de recrutement. À mesure que des postes se libèrent dans les unités linguistiques, ils sont pourvus par la nomination de lauréats de la liste de réserve choisis en fonction de leurs caractéristiques personnelles (qualifications, langues et spécialisation) et des besoins de la DGT.

Habituellement, les traducteurs recrutés par la Commission en qualité de fonctionnaires le sont au grade de départ de la catégorie des administrateurs.

Exigences générales

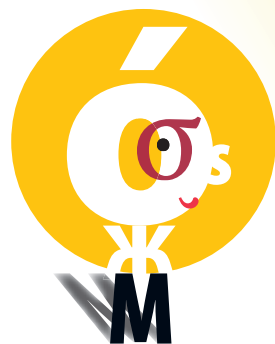
Pour être admis à un concours de traducteurs, les candidats potentiels doivent avoir la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et être titulaires d'un diplôme universitaire (langues ou autre domaine spécialisé: économie, droit, sciences, etc.). Lorsqu'un pays est sur le point d'adhérer à l'Union, ses ressortissants peuvent se présenter aux concours de traducteurs organisés pour leur langue, mais les lauréats ne seront nommés à un poste permanent qu'une fois leur pays devenu membre de l'Union. Avant cela, ils peuvent se voir proposer un poste d'agent temporaire ou un contrat à durée déterminée.



Pour en savoir plus sur la procédure de sélection et le calendrier actualisé des concours annoncés par la Commission et les autres institutions de l'UE, consultez le site web de l'EPSO, <http://europa.eu/epso/>

Le recrutement par voie de concours général se faisant au grade de base de la carrière, aucune expérience professionnelle n'est requise. En revanche, il peut être utile de posséder de l'expérience dans un ou plusieurs secteurs d'activité de l'Union (économie, droit, administration, etc.) afin d'obtenir un poste dans une unité de traduction particulière. Pour les postes d'administrateur, une expérience professionnelle est toujours requise.

Les candidats doivent maîtriser parfaitement leur langue principale et avoir une connaissance approfondie d'au moins deux autres langues officielles. La connaissance de langues supplémentaires est un avantage. Les traducteurs traduisent exclusivement dans la langue qu'ils considèrent comme leur langue principale — généralement leur langue maternelle —, sauf dans certaines circonstances bien précises. Pour quelques langues toutefois, l'aptitude à traduire à partir de la langue principale est considérée comme un atout.



Traduction externe

AFIN DE FAIRE FACE À UN NIVEAU DE DEMANDE qui fluctue en fonction des impératifs politiques et qui est relativement imprévisible, la DGT a toujours fait appel à la traduction extérieure. Le recours à cette option a augmenté au cours des dix dernières années, le nombre de pages traduites à l'extérieur atteignant 475 000 en 2008, soit environ 26 % de la production totale. De façon à gérer les contrats de traduction extérieure et traiter toutes les demandes correspondantes, la DGT utilise un logiciel spécifique (TRèFLe). Pour une question de transparence, d'égalité de traitement et d'efficacité, toutes les transactions se font via un portail internet baptisé «eXtra».

Sélection

Conformément aux dispositions réglementaires régissant la sous-traitance extérieure, la DGT lance périodiquement des appels d'offres ou des appels à manifestation d'intérêt qui sont publiés au Journal officiel et annoncés sur le site Europa.

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde



Pour en savoir plus sur les appels d'offres et les appels à manifestation d'intérêt, veuillez consulter le site: http://ec.europa.eu/dgs/translation/workingwithus/freelance/index_fr.htm

Les appels d'offres sont ouverts tant aux bureaux de traduction qu'aux traducteurs indépendants. La procédure de sélection des contractants comporte trois étapes. Tout d'abord, le comité de sélection s'assure que les soumissionnaires satisfont aux spécifications officielles et notamment qu'ils s'acquittent régulièrement de leurs impôts et de leurs cotisations de sécurité sociale. Les offres sont ensuite analysées à la lumière des critères de qualité stricts stipulés dans les appels. Les soumissionnaires retenus sont enfin classés suivant leur rapport qualité/prix et se voient proposer des contrats-cadres. La Commission européenne ne leur fournit cependant aucune garantie quant au volume ou à la fréquence des travaux qui leur seront confiés.

Aide aux traducteurs externes

Il ne faut pas oublier que la Commission travaille dans toutes les langues communautaires et que les traductions ont souvent valeur de textes originaux. C'est pourquoi le niveau de qualité requis est très élevé. Pour permettre aux traducteurs externes d'effectuer leur tâche aussi efficacement que possible, la DGT fournit à ces derniers:

- des documents de référence,
- le nom d'une personne de contact à laquelle s'adresser pour tout problème lié au document à traduire,
- un accès aux outils d'aide à la traduction, aux bases de données et à la terminologie fournis par la DGT,
- des informations sur l'évaluation de leur travail.

Évaluation

La qualité des traductions faites à l'extérieur est contrôlée et évaluée au sein des unités de traduction concernées. Pour garantir une évaluation aussi objective que possible, les traductions dont le niveau de qualité n'est pas jugé suffisant par les unités font l'objet d'une seconde révision, puis sont examinées par un comité interne d'évaluation de la qualité, qui apprécie également, dans chaque cas, les aspects d'ordre financier et contractuel. Les contractants pour lesquels il apparaît, à l'issue de cette procédure, que le travail n'est pas satisfaisant sont avertis des suites données, qui vont de la lettre d'avertissement à la résiliation partielle ou totale du contrat-cadre. Le classement des contractants est périodiquement ajusté pour tenir compte de toutes les évaluations dont ils font l'objet.

Traduction web

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde



PARCE QU'ELLE A BESOIN DE COMMUNIQUER EFFICACEMENT via l'internet, la Commission en est venue à créer une unité spécialisée au sein de laquelle une petite équipe de traducteurs par langue officielle se consacre à la traduction et au toilettage de textes destinés à la publication sur l'internet. Ces équipes linguistiques travaillent en symbiose et font preuve d'une grande souplesse, alternant contrôle rédactionnel de textes originaux et traduction ou révision, l'objectif étant d'assurer une qualité de haut niveau.

L'unité spécialisée peut contribuer à améliorer la teneur des pages les plus importantes des sites internet de la Commission en jouant sur les registres, les styles, les approches rédactionnelles, les modes de présentation et les outils de traitement propres à la Toile. Entité pionnière, son travail quotidien consiste à essayer de nouveaux instruments et à contribuer au développement de la nouvelle génération de rédacteurs du web de la Commission. Souvent, elle coopère étroitement avec les services demandeurs avant même la rédaction de tout document.

Stages

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde

LA DGT ORGANISE DES STAGES D'UNE DURÉE DE CINQ MOIS, tant à Bruxelles qu'à Luxembourg, pour des diplômés de toute nationalité, ressortissants ou non d'un État membre de l'Union, qui souhaitent acquérir de l'expérience dans la traduction telle qu'elle se pratique à la Commission.

Les candidats sélectionnés pour ces stages sont généralement affectés à une des unités de traduction. Leur travail est similaire à celui de leurs collègues fonctionnaires et consiste essentiellement à traduire à partir d'au moins deux langues communautaires vers leur langue principale. Leurs traductions sont révisées par des traducteurs expérimentés. Certains stagiaires sont affectés à des tâches



Pour plus d'informations,
veuillez consulter l'adresse:
[http://ec.europa.eu/stages/
information/application_fr.htm](http://ec.europa.eu/stages/information/application_fr.htm)

terminologiques ou à d'autres fonctions en rapport avec la traduction.

Ces stagiaires reçoivent une bourse mensuelle destinée à couvrir leurs frais de subsistance.

À la Commission, les stages débutent en général le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre. Les délais pour la présentation des candidatures sont fixés au 1^{er} septembre pour le stage commençant au mois de mars, et au 1^{er} mars pour celui démarrant au mois d'octobre.

Formation

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

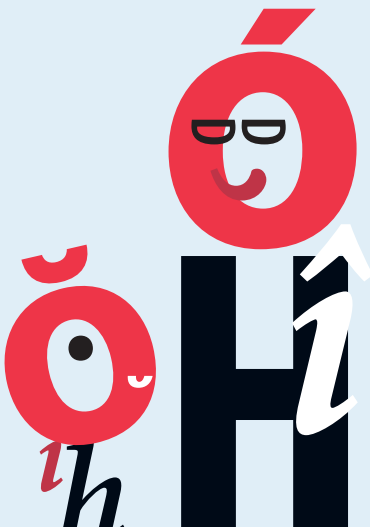
Une direction générale ouverte sur le monde

LES COMPÉTENCES DES TRADUCTEURS DOIVENT ÊTRE

ENTRETENUES et les informations nécessaires à leur travail, constamment mises à jour. La formation interne à la DGT est principalement gérée par l'unité «Formation» de la direction des ressources. Cette unité administre et coordonne la majeure partie des formations internes et de la DGT, tout en servant d'intermédiaire pour diverses activités de même ordre, dont les cours de langues, organisées à l'intention de tout le personnel de la Commission.

Au vu des nombreux domaines spécialisés dans lesquels la DGT travaille, un réseau de correspondants de formation a été mis en place dans chaque département linguistique. Ce réseau assure la coordination avec l'unité «Formation» et les représentants de toutes les unités de traduction et a pour mission de recenser les besoins de ces dernières, de lancer des initiatives et d'organiser des conférences ou activités de formation spéciales autour de sujets que les traducteurs sont appelés à traiter.

D'autres unités ou services, tels que l'unité de la gestion des outils informatiques ou l'équipe *Translator's Workbench-Euramis*, proposent des formations spécialisées à une échelle plus modeste. Les traducteurs peuvent aussi, sous certaines conditions, prendre part à des programmes de formation externes consacrés à l'apprentissage linguistique ou à l'approfondissement de questions concernant leur travail.



Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Mission
Organisation
Méthode de travail de la direction générale de la traduction
Possibilités d'emploi
Traduction externe
Traduction web
Stages
Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde

NOS TRADUCTEURS ONT À LEUR DISPOSITION UNE VASTE PANOPLIE d'outils électroniques destinés à les aider dans leur tâche; certains d'entre eux sont également accessibles à d'autres fonctionnaires de la Commission et aux traducteurs des autres institutions et organes communautaires. De plus, divers instruments de gestion des flux de travail ont été mis au point, qui servent à gérer la logistique d'un système produisant chaque année plus d'un million de pages, d'une part, et à surveiller et alimenter ce système, d'autre part. Ces outils sont présentés succinctement ci-dessous.

Outils d'aide à la traduction

Translator's Workbench et les mémoires de traduction

Cette application commerciale (en abrégé TWB), qui se compose d'une «mémoire de traduction» locale capable d'emmagasiner, puis d'extraire des documents dans toutes les langues officielles, a été adaptée aux besoins spécifiques de la Commission. Depuis 1997, tous les traducteurs de la direction générale de la traduction peuvent l'utiliser et rechercher dans les documents déjà traduits des passages identiques ou similaires à ceux qu'ils doivent traduire pour les y insérer à leur guise.

Tous les traducteurs de la Commission qui utilisent le TWB considèrent cette application comme un outil extrêmement précieux. En effet, une bonne part des textes préparatoires rédigés dans les services de la Commission se fondent sur des documents antérieurs ou sur la législation existante. La réutilisation de termes ou de passages déjà traduits permet des gains de temps considérables et renforce la cohérence terminologique, laquelle revêt une importance vitale pour les textes législatifs.

Euramis

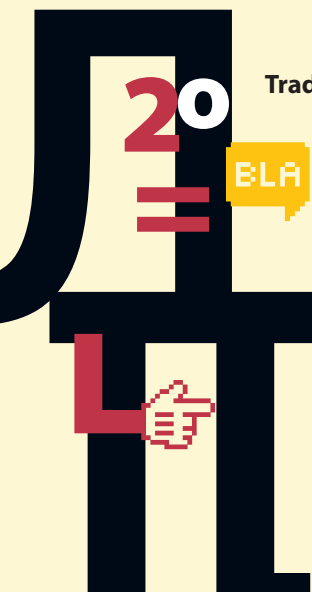
Euramis (*European advanced multilingual information system*) est un outil mis au point à la Commission. Il s'agit d'un ensemble d'applications web qui, combinées au courrier électronique, donnent accès à toute une gamme de services liés au traitement linguistique. Euramis fonctionne à partir d'une plate-forme commune qui rassemble tous les systèmes d'aide à la traduction de la DGT.

La mémoire centrale de traduction constitue l'un des services les plus importants. Chaque fois qu'une demande de traduction est acceptée, le document original est envoyé automatiquement à Euramis et toute traduction précédente est extraite de la mémoire centrale. Ce service peut se conjuguer à d'autres tels que la traduction automatique pour les passages qui ne figureraient pas dans la mémoire centrale. De multiples options et paramètres permettent d'affiner la recherche. Le résultat peut être importé directement dans une mémoire de traduction locale destinée au TWB. Lorsque la traduction est terminée, le traducteur exporte sa mémoire locale vers la mémoire centrale d'Euramis.



Des informations complètes sont fournies dans notre brochure intitulée «Outils d'aide à la traduction et cycle du travail», disponible sur notre site internet à l'adresse: http://ec.europa.eu/dgs/translation/index_fr.htm

Traduction automatique



De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/dgs/translation/bookshelf/tools_and_workflow_fr.pdf

La Commission utilise la traduction automatique (MT) depuis 1976. Ce service fonctionne pour dix-huit paires de langues et peut fournir 2 000 pages de traduction brute par heure. Tous les fonctionnaires de la Commission peuvent y avoir recours à partir de l'internet et du courrier électronique interne. Il est également utilisé par le personnel des autres institutions de l'Union et par les administrations publiques des États membres. Le délai d'attente pour recevoir la traduction est de l'ordre de quelques minutes.

Il a été fait intensivement usage de la traduction automatique ces dernières années. À titre d'exemple, 1 963 991 pages ont été soumises au système en 2008. La Commission était le principal utilisateur avec 1 789 770 pages dont 85 % (1 513 825 pages) ont été demandées par la DGT elle-même. Celle-ci adapte les résultats en introduisant dans le système une terminologie «taillée sur mesure». Cette adaptation est particulièrement avancée pour les combinaisons anglais-espagnol et français-espagnol, qui sont les deux paires de langues les plus utilisées parmi les traducteurs, suivies de l'anglais-français. Les traducteurs qui recourent à la traduction automatique cherchent à obtenir une ébauche de traduction qu'ils corrigent et peaufinent jusqu'à obtenir une traduction de qualité classique.

En ce qui concerne les demandeurs cependant, la majorité des demandes individuelles de traduction automatique à la Commission émane d'administrateurs d'autres services, qui utilisent le

plus souvent les combinaisons entre l'allemand, l'anglais et le français. Les administrateurs se servent essentiellement de la traduction automatique comme outil multilingue d'aide à la compréhension, mais aussi comme solution de fortune, lorsqu'ils ont besoin d'une traduction dans un délai très court. Dans ce dernier cas, la traduction brute doit toujours être toilettée.

La DGT offre un service de post-édition rapide aux administrateurs qui n'ont ni le temps ni les compétences linguistiques requises pour corriger eux-mêmes les traductions brutes. Un réseau de traducteurs externes est expérimenté dans la révision de ce type de documents. Mais comme l'accent porte sur la rapidité et l'exactitude plutôt que sur le style ou la terminologie, ce service ne peut être utilisé que pour des documents internes. Si leurs textes sont destinés à l'extérieur, les administrateurs doivent toujours faire une demande de traduction classique.

La bibliothèque de la DGT

La DGT possède sa propre bibliothèque, avec des antennes tant à Luxembourg qu'à Bruxelles. La bibliothèque rassemble des dictionnaires généraux et spécialisés, des ouvrages de référence, des encyclopédies, des revues et des journaux dans toutes les langues officielles et quelques autres langues supplémentaires. Sa collection de documents spécifiques à l'UE se compose des journaux officiels, des rapports de la Cour de justice, des divers rapports publiés par la Commission et des bulletins de l'UE. La bibliothèque renferme un très grand nombre de dictionnaires électroniques et d'autres ressources qui sont accessibles via l'intranet de la DGT. La bibliothèque doit permettre aux traducteurs de trouver la documentation qui leur est nécessaire et de répondre à leurs besoins dans ce domaine.

La DGT a, par ailleurs, créé une bibliothèque virtuelle multilingue, baptisée «Multidoc», qui contient de la documentation dans toutes les langues officielles de l'UE. Cette documentation, qui ne concerne pas uniquement l'Union européenne, se compose de milliers de liens vers des sites web et des bases de données gérés par des universités, des ministères, des organismes semi-officiels et des organisations internationales du monde entier.

Terminologie

À la DGT, les activités de terminologie relèvent de la responsabilité des départements linguistiques, dont les terminologues interviennent pour toutes les langues officielles de l'Union européenne. En particulier,

- ils répondent aux questions d'ordre terminologique des traducteurs et des autres fonctionnaires de la Commission et des diverses institutions communautaires;
- ils préparent des listes terminologiques pour les dossiers d'une grande technicité avant la traduction de ceux-ci;
- ils coopèrent avec leurs collègues des services de terminologie des autres institutions communautaires, de même qu'avec des entités nationales et des organisations vouées à la terminologie;
- ils alimentent et enrichissent IATE, la plus grande base de données terminologiques multilingues du monde, qui rassemble des éléments fournis par toutes les institutions communautaires.

À l'échelon interdépartemental, ces activités sont coordonnées par un service central, l'équipe «coordination de la terminologie», lequel appartient également aux structures interinstitutionnelles chargées de la conception et du fonctionnement d'IATE et fait office de point de contact pour les services et organismes de terminologie extérieurs.

IATE

IATE (*Inter-active terminology for Europe* – Terminologie interactive pour l'Europe), la base de données terminologiques interinstitutionnelle qui a succédé en interne à Eurodicautom, est pleinement opérationnelle à la Commission depuis le début de 2005. Elle rassemble des données terminologiques provenant de l'ensemble des institutions et organes européens et renferme plus de 8 millions de termes et 560 000 abréviations. Elle englobe toutes les langues officielles de l'UE, auxquelles s'ajoute le latin. Son alimentation et son entretien incombent à une équipe interinstitutionnelle, tandis que le contenu spécifique à chaque langue est établi et mis à jour par les départements linguistiques. La terminologie contenue porte sur tous les domaines d'activité des institutions européennes.



De plus amples informations sur les aides linguistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/translation/index_fr.htm

Autres sources d'information

Chaque membre de la DGT dispose d'un ordinateur personnel équipé des programmes de bureautique habituels et doté d'un accès à l'internet. Les traducteurs peuvent



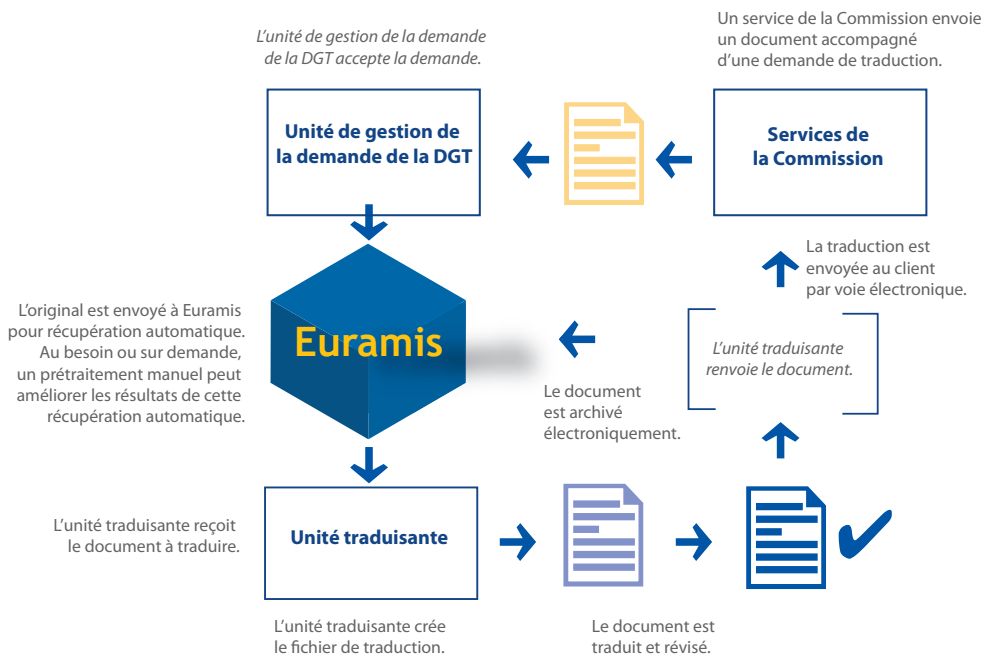
Esperluette

aussi consulter de nombreuses bases de données internes et externes via le réseau interne de la Commission et l'internet. Les plus utilisés de ces outils sont DGT Vista (le système d'archivage électronique des documents de la DGT, qui contient près de 2 millions de documents dans toutes les langues officielles) et EUR-Lex, la base de données de l'UE qui renferme les traités de l'UE, tous les autres instruments de la législation communautaire (directives et règlements, par exemple), la jurisprudence de la Cour de justice européenne et les propositions législatives.

Certaines de ces bases sont accessibles au public via Europa, le portail internet de l'UE, et sont particulièrement utiles aux traducteurs indépendants.

Gestion informatisée du flux de travail

Pour gérer le flux de travail plus efficacement, la DGT possède un ensemble d'outils qui assurent la traçabilité d'un document depuis sa sortie du service qui demande la traduction jusqu'au moment de la transmission du résultat final dans les langues sollicitées.



D'autres instruments sont utilisés pour suivre l'évolution du processus de production et établir un large éventail de statistiques hebdomadaires, mensuelles et annuelles à ce sujet.

Une direction générale ouverte sur le monde

Mission

Organisation

Méthode de travail de la direction générale de la traduction

Possibilités d'emploi

Traduction externe

Traduction web

Stages

Formation

Outils d'aide à la traduction et instruments de gestion des flux de travail

Une direction générale ouverte sur le monde

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE SUSCITE BEAUCOUP D'INTÉRÊT TOUS AZIMUTS et la DGT reçoit ainsi de nombreux visiteurs curieux de voir de plus près comment fonctionne dans la pratique un régime qui accorde un statut identique à vingt-trois langues. Les visiteurs viennent non seulement des États membres de l'UE, mais aussi du reste du monde.

La DGT a mis en place à l'usage de son personnel un programme de «traducteurs invités»: les participants qui connaissent ou apprennent une langue officielle de l'Union peuvent être envoyés en mission dans une université du pays où cette langue est parlée. Pendant leur séjour, d'une durée de quelques semaines, ils informent le personnel enseignant et les étudiants du travail de la DGT et de ses linguistes, et encouragent les jeunes diplômés à postuler auprès des services de traduction des institutions de l'UE. Dans le même temps, ils améliorent leur connaissance de la langue locale.

La DGT entretient également des contacts avec des associations professionnelles de traducteurs et bien sûr tous les secteurs professionnels liés à l'activité linguistique.

Antennes de la DGT

Afin de faciliter les contacts avec le public, la DGT a ouvert dans les États membres des «antennes pour le multilinguisme». Le personnel de ces antennes a pour mission d'adapter au contexte local et à des audiences spécifiques les informations communiquées par la Commission à partir de Bruxelles. Il travaille aussi à l'instauration de liens avec la société civile, contribuant ainsi à mettre en pratique la politique communautaire de rapprochement envers le citoyen.

La DGT programme de temps à autre des activités telles que des expositions ou des congrès et il lui arrive de prendre part à d'importants séminaires et ateliers consacrés aux questions linguistiques. Elle encourage



Les dispositions pour les visites sont présentées à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/dgs/translation/external_relations/visits/visits_fr.htm



Pour plus d'informations sur les antennes pour le multilinguisme de la DGT au sein des États membres, veuillez consulter:

http://ec.europa.eu/dgs/translation/external_relations/field_offices/index_fr.htm

les établissements des États membres qui forment des traducteurs à tenir compte, dans la conception de leurs programmes, de ses spécifications, telles qu'elles figurent dans le profil du traducteur et dans le cursus proposé pour un master européen en traduction.

Élargissement et nouvelles langues

La DGT a déjà été confrontée à plusieurs élargissements au cours de son existence: le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni en 1973, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986, l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie en 2004, et la Bulgarie et la Roumanie en 2007. L'arrivée de ces pays a généralement entraîné une augmentation du nombre des langues officielles.

Pour préparer son adhésion, chaque pays candidat apportant avec lui une langue de plus crée, au sein de l'un de ses ministères, une unité chargée de traduire l'ensemble de la législation communautaire dans cette langue. Pendant la période qui précède l'adhésion, la DGT donne un coup de pouce à l'intégration de chaque nouveau pays de diverses manières, notamment: a) en offrant à l'unité «nationale» en question assistance technique, formation, conseils et soutien professionnels; b) en créant une antenne dans le pays et en assurant la liaison avec elle; c) en sondant et en développant le marché des traducteurs indépendants dans le pays; et d) en prodiguant ses encouragements aux universités du pays et en les conseillant sur le contenu des formations de traducteur, pour garantir que leurs diplômés répondent aux besoins actuels et futurs de la DGT. Chaque année, la DGT accueille des stagiaires boursiers originaires des pays récemment admis.

Annexe 1

Régime linguistique de l'Union européenne: base juridique

L'existence des services linguistiques de l'Union européenne est fondée juridiquement sur deux textes législatifs: le règlement n° 1 de 1958 et le traité instituant la Communauté européenne (version consolidée).

Règlement n° 1 du Conseil de 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne

LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE,

vu l'article 217 du traité, aux termes duquel le régime linguistique des institutions de la Communauté est fixé, sans préjudice des dispositions prévues dans le règlement de la Cour de justice, par le Conseil statuant à l'unanimité;

considérant que les quatre langues dans lesquelles le traité est rédigé sont reconnues comme langues officielles chacune dans un ou plusieurs États membres de la Communauté,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les langues officielles et les langues de travail des institutions de la Communauté sont l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

Article 2

Les textes adressés aux institutions par un État membre ou par une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés au choix de l'expéditeur dans l'une des langues officielles. La réponse est rédigée dans la même langue.

Article 3

Les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la

juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État.

Article 4

Les règlements et les autres textes de portée générale sont rédigés dans les quatre langues officielles.

Article 5

Le Journal officiel de la Communauté paraît dans les quatre langues officielles.

Article 6

Les institutions peuvent déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique dans leurs règlements intérieurs.

Article 7

Le régime linguistique de la procédure de la Cour de justice est déterminé dans le règlement de procédure de celle-ci.

Article 8

En ce qui concerne les États membres où existent plusieurs langues officielles, l'usage de la langue sera, à la demande de l'État intéressé, déterminé suivant les règles générales découlant de la législation de cet État.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Ce règlement a été modifié à chaque élargissement afin d'inclure les nouvelles langues officielles: l'anglais et le danois en 1973, le grec en 1981, l'espagnol et le portugais en 1986, le finnois et le suédois en 1995, l'estonien, le hongrois, le letton, le lituanien, le maltais, le polonais, le slovaque, le slovène et le tchèque en 2004, l'irlandais en 2005, et le bulgare et le roumain en 2007.

Traité instituant la Communauté européenne

Article 21

Tout citoyen de l'Union peut écrire à toute institution ou organe visé au présent article ou à l'article 7 dans l'une des langues visées à l'article 314 et recevoir une réponse rédigée dans la même langue.

En d'autres termes, les citoyens ont le droit de s'adresser aux organes officiels de l'UE dans une langue officielle et de recevoir une réponse dans cette même langue.

Annexe 2

Associations de traducteurs et de sociétés de traduction

- Internationales** Globalization and Localization Association (GALA)
<http://www.gala-global.org/>
- International Association of Conference Translators/
Association internationale des traducteurs de conférence
<http://www.aitc.ch/>
- International Association for Translation and Intercultural Studies (IATIS)
<http://www.iatis.org/>
- International Federation of Translators/Fédération internationale des traducteurs (FIT)
<http://www.fit-ift.org>
- International Permanent Conference of University Institutes of Translators
and Interpreters/Conférence internationale permanente d'instituts
universitaires de traducteurs et interprètes (CIUTI)
http://www.uni-leipzig.de/~isuew/ciuti/en/frame_en.html
- Localization Industry Standards Association (LISA)
<http://www.lisa.org/>
- Unesco Clearing House for Literary Translation/Centre d'échange d'informations
de l'Unesco sur la traduction littéraire
<http://www.unesco.org/culture/lit>
- Européennes** European Association of Machine Translation (EAMT)
<http://www.eamt.org>
- European Council of Associations of Literary Translators/
Conseil européen des associations de traducteurs littéraires (CEATL)
<http://www.ceatl.org>
- European Society for Translation Studies (EST)
<http://www.est-translationstudies.org>
- European Union of Associations of Translation Companies (EUATC)
<http://www.euatc.org/>

Manuscrit terminé en janvier 2009



Commission européenne
Direction générale de la traduction
Unité «Communication et information»
1049 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË

De nombreuses informations complémentaires sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet. Elles sont accessibles via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009

ISBN 978-92-79-09627-3

doi: 10.2782/15942

© Communautés européennes, 2009

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Генерална дирекция „Писмени преводи“

Dirección General de Traducción

Generální ředitelství pro překlady

Generaldirektoratet for Oversættelse

Generaldirektion Übersetzung

Kirjaliku tõlke peadirektooraat

Γενική Διεύθυνση Μετάφρασης

Directorate-General for Translation

Direction générale de la Traduction: <http://ec.europa.eu/dgs/translation>

An Ard-Stiúrthóireacht Aistriúcháin

Direzione generale della Traduzione

Tulkošanas ģenerāldirektorāts

Vertimo raštu generalinis direktoratas

Fordítási Főigazgatóság

Direttorat Ġenerali għat-Traduzzjoni

Directoraat-generaal Vertaling

Dyrekcja Generalna ds. Tłumaczeń Pisemnych

Direcção-Geral da Tradução

Direcția Generală Traduceri

Generálne riaditeľstvo pre preklad

Generalni direktorat za prevajanje

Käännöstoimen pääosasto

Generaldirektoratet för översättning